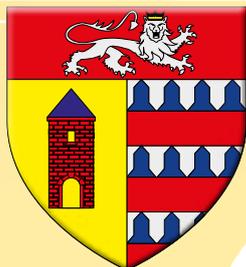


# Foisches *infos*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • avril 2021 • N° 35



## Le mot du Maire

Chers Amis,

À l'approche des beaux jours, et après cette longue période éprouvante que nous venons de vivre, j'aurais souhaité pouvoir vous annoncer que la vie allait reprendre son cours normal. Hélas, ce n'est pas encore le cas et nous devons encore attendre un peu !

Il en est de même au niveau communal, où nous sommes obligés d'annuler le marché aux fleurs, qui ouvre la saison printanière. Malgré tout, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à chaque foyer de FOISCHES répondant aux critères définis par le règlement mis en place, un Bon d'achat de 25 € pour l'achat de fleurs à utiliser auprès de deux fleuristes locaux. Vous le trouverez annexé au présent bulletin.

Dans ce numéro de mars, nous revenons sur deux points importants. Le premier concerne un projet d'aménagement d'une plateforme de tri et de recyclage de matériaux par la société URANO. Les grandes lignes de ce projet vous ont été communiquées le mois dernier et vous avez pu ainsi en prendre connaissance. La question était inscrite à l'ordre du jour du dernier conseil municipal, qui s'est tenu le 12 mars. Chaque conseiller a apporté sa contribution au débat, que je qualifierais de constructif. L'assemblée délibérante a fait le choix de surseoir à la décision d'accepter ou de rejeter le projet, en proposant la tenue d'une réunion publique, dont la date reste bien entendu à déterminer, compte tenu des contraintes sanitaires. Vous en serez informés, dès que cela sera possible.

Le second porte sur le projet d'assainissement collectif, que la commune de FOISCHES a remis sur les rails. Vous y trouverez notamment une étude comparative chiffrée concernant les sommes supportées par les usagers, si la solution SPANC (Service Public d'Assainissement Autonome) avait été retenue.

Pour terminer, il me reste à vous souhaiter un excellent printemps, en vous demandant de continuer à vous protéger et en formulant l'espoir, qu'avec la vaccination massive qui nous est promise, nous commençons enfin à voir le bout du tunnel.

Le Maire,  
Richard DEBOWSKI

## Mairie

Route Charlemont  
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03  
Fax : 03 24 42 22 34

[mairie.foisches@wanadoo.fr](mailto:mairie.foisches@wanadoo.fr)

## Ouverture au public

Le lundi, mardi et  
mercredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi  
de 9 h 00 à 11 h 00  
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal  
de Foisches

Directeur de publication :  
Richard Debowski

Rédaction :  
Stéphanie Yol

Comité de lecture :  
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : avril 2021

Imprimé sur du papier PEFC  
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation  
CaljGrafik 06 76 72 15 44  
[studio@caljgrafik.com](mailto:studio@caljgrafik.com)

# Projet d'aménagement d'une plateforme de tri et de recyclage de matériaux par la société URANO

La commune de Foisches a signé, en 2006, un protocole d'accord avec la société URANO de Warcq, pour la mise en œuvre d'une décharge de déchets inertes, sur le territoire communal (parcelle 173), avec une durée d'exploitation de 20 ans prenant fin le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

La société URANO a émis le souhait de développer son activité et d'aménager une unité de recyclage des matériaux, en utilisant un concasseur mobile, sur la partie non exploitée de la parcelle 173. Cette unité de recyclage aurait pour but d'extraire et de traiter la part des matériaux entrant sur le site de Foisches, propre à être réutilisée.

La création d'une plateforme de traitement, de par son positionnement, (cote altimétrique 187 sur site) permettrait son encagement. Par ailleurs, la préservation d'une bande périphérique du talus naturel et végétal, sur une largeur de 10 à 19 m permettrait d'isoler totalement cette activité, tant du point de vue visuel que sonore et un merlon végétalisé viendrait compléter ce dispositif.



La société URANO s'engagerait à verser à la commune, une rémunération annuelle de 48 000 €, quel que soit le tonnage exploité, cette rémunération étant basée sur un prix de 0,615 € la tonne avec un seuil de 78 000 t/an. Tout dépassement de ce seuil donnerait lieu à une redevance complémentaire, au tarif de 0,23 € la tonne.

Cette nouvelle structure engendrerait la création de deux nouveaux emplois sur le site, des conducteurs d'engins spécialisés et la durée d'exploitation serait calquée sur la durée résiduelle du premier protocole, dont l'échéance est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

La Municipalité lors du Conseil Municipal du 5 février, a donné son accord de principe au projet en émettant des questions qui ont été transmises à la

société URANO pour vérifier qu'aucune nuisance ne serait occasionnée par cette nouvelle activité, que ce soit au niveau paysager, sonore, impact sur le trafic routier des camions, préservation de la biodiversité...

Les habitants du village ont été informés de ce projet et ils pouvaient transmettre leurs interrogations avant le 16 février, à la mairie, qui se chargeait de transmettre l'ensemble des diverses questions et remarques à la société URANO, qui a répondu par écrit aux diverses questions.

Après étude de tous les éléments en leur possession, les conseillers municipaux, lors de la séance du 12 mars ont décidé d'organiser une réunion publique dès que cela sera possible. Le vote est donc reporté.

# Installation d'une alarme anti-intrusion au hangar municipal



Suite au vol commis par effraction au hangar municipal en début d'année, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 5 février, a décidé d'installer une alarme anti-intrusion et de faire appel à la société BALEIA Électricité pour l'installation du système.



## Des tickets restaurant au profit du personnel communal



Les tickets restaurant sont des chèques servant à régler tout ou une partie d'un repas et représentent une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail. Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer la mise en place des titres-restaurants pour

les salariés communaux, sur la base de 6 heures de travail effectif dans la journée, avec pause méridienne, et sur les bases suivantes :

Valeur faciale du Titre-Restaurant	6,00 €
Participation communale	3,00 €

Participation prélevée sur le salaire de l'Agent 3,00 €

Les salariés communaux concernés recevront les tickets restaurant avec leur fiche de paie à compter du mois de mars.



## Foisches, fait de l'ombre à Courchevel

En janvier et février, le village avait des airs de station de sport d'hiver.

Nombreuses étaient les familles venues profiter des pentes dans les pâtures pour faire de la luge. Il ne manquait que les remontées mécaniques !



# Salle Polyvalente

La salle des fêtes ne pouvant être louée en cette période de pandémie, la municipalité va procéder à la remise en peinture de certains murs de la salle.



## Travaux d'aménagement de la route de Fagnes

La municipalité a décidé d'engager d'importants travaux de réaménagement de la route des Fagnes, dans le bas du village.

Une présentation du projet a été organisée pour l'Architecte des Bâtiments de France qui a fait part de son avis favorable tout en demandant des modifications au projet de base, notamment un renforcement des parties enherbées, la mise en œuvre de bordures qualitatives et de « gravillonné local ».

Le projet a donc été retravaillé. Une réunion avec les agriculteurs et riverains sera organisée afin de leur exposer le projet et les modalités des travaux envisagés.

Malheureusement, une réunion publique pour présenter le projet à tous les habitants du village n'est pas envisageable dans le contexte sanitaire actuel, ce que nous regrettons.



## Dépôts sauvages

Des dépôts d'ordures ont été constatés sur le chemin derrière le camping, près des déchets verts, notamment des restes de repas (coquilles d'huîtres, de moules, bouteille de vin blanc)

Merci de respecter la nature et d'éviter ces incivilités passibles de sanctions.



# Vente du bâtiment de l'ancienne mairie-école

La municipalité a décidé de mettre en vente l'ancienne école du village, bâtiment non utilisé depuis la fermeture de l'école, il y a quelques années et dont la restauration coûterait trop cher à la commune.

Le bâtiment a été estimé par un notaire et le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix de vente à 103 500 €.

La surface habitable est de 200 m<sup>2</sup>. Le bâtiment possède de beaux volumes avec possibilité de créer 2/3 logements. Il comprend plusieurs pièces sur trois étages, grenier, cave voûtée, chaufferie, cuisine, salle de bains, w.-c. - Petit terrain sur le côté avec fosse septique, servitude droit de passage. Un garage.



Afin d'éviter des frais conséquents (6 500 € HT), le Maire et ses deux Adjoints se sont occupés de la publicité pour la mise en vente et des visites du bâtiment. Plusieurs visites ont été organisées.

Des offres d'achat ont été reçues, dont une destinée à un projet de gîte écologique et musée consacré à la géologie. C'est ce projet qui a séduit le Conseil Municipal et l'offre du porteur de projet givetois a été acceptée.

## Fleurissement du village

Cette année, la municipalité offrira à tous les foyers du village qui résident dans leurs habitations toute l'année, un bon de 25 € pour l'achat de fleurs destinées à fleurir les façades des maisons.



## État civil

### PACS

Le 14 septembre 2020, le Maire a célébré le PActe Civil de Solidarité entre Marc WARSEE et Clémence JUSNOT, tous deux originaires de la commune et qui ont décidé de rester dans le village, en faisant bâtir leur nid douillet au Lotissement Les Coutures.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.



### Décès

M. Mustapha LARABI est décédé le 6 février dernier à Monthermé, à la résidence Saint-Antoine, Les Hauts Buttés, où il résidait depuis plusieurs années.

Âgé de 61 ans, il a été inhumé au cimetière de Foisches.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille.

# Relance du Projet d'Assainissement collectif – Traitement des eaux usées sur le territoire communal

Par délibération en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est prononcé, de manière favorable, pour une relance du projet d'assainissement collectif de la commune, en privilégiant la solution technique, qui consiste à raccorder les réseaux communaux à la station d'épuration de Givet.

La Communauté de Communes, qui dispose désormais de

la compétence « Assainissement », demandait que les collectivités, qui ne s'étaient pas encore positionnées de manière définitive sur le système d'assainissement qui serait mis en place sur leur territoire (soit un projet d'assainissement collectif, soit la mise en œuvre d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Autonome) fassent rapidement connaître



leur décision, afin que la Régie Communautaire puisse établir son programme d'investissement pour les prochaines années.

À titre d'information, un calcul comparatif des deux solutions a été établi, pour définir la charge financière supportée par un usager de Foisches.

**Solution 01 :** La commune choisit l'assainissement collectif. De ce fait, l'utilisateur ne supporte que les factures relatives à sa consommation. Nous prenons l'exemple d'un usager de Foisches, qui consomme 120 m<sup>3</sup>/an.

En 2021, voici le détail de sa facture :

Libellé	Tarif unitaire	Total HT	TOTAL TTC
Location compteur	20,00 €	20,00 € (forfait)	
Consommation eau	0,34 €/m <sup>3</sup>	40,80 €	
Préservation des ressources en eau		9,60 €	
Lutte contre la pollution		42,00 €	
		112,40 €	<b>118,58 €</b>
Prix au m <sup>3</sup>			<b>0,99 €/m<sup>3</sup></b>

Une fois les travaux d'assainissement collectif réalisés :

Libellé	Tarif unitaire	Total HT	TOTAL TTC
Location compteur	20,00 €	20,00 € (forfait)	
Consommation eau	0,08 €/m <sup>3</sup>	40,80 €	
Préservation des ressources en eau	0,34 €/m <sup>3</sup>	9,60 €	
Lutte contre la pollution	0,35 €/m <sup>3</sup>	42,00 €	
Coût du traitement/exploitation	1,00 €/m <sup>3</sup>	120,00 €	(1)
Autres charges	0,87 €/m <sup>3</sup>	104,40 €	(2)
		336,80 €	<b>355,32 €</b>
			<b>2,96 €/m<sup>3</sup></b>

(1) C'est une estimation.

(2) Il s'agit de la répercussion de l'emprunt pour la réalisation des travaux.

Il faut savoir que le montant des travaux est estimé à 1 200 000 € HT.

Sur 20 ans, l'utilisateur, qui consomme 120 m<sup>3</sup>/an, paie en moyenne : **20 x 356 = 7 120 €**

(À ce stade, on ne tient pas compte de l'évolution des tarifs après 2026)

**Solution 02:** La commune privilégie l'assainissement individuel. De ce fait, la remise aux normes de l'installation incombe au seul usager. Nous calculons l'impact des travaux, sur une base moyenne de 10000 € HT, sur une durée de 20 ans, auquel nous ajoutons les factures relatives à la consommation.

Nous gardons toujours l'exemple d'un usager de Foisches, qui consomme 120 m<sup>3</sup>/an.

Sur 20 ans (durée de l'amortissement), l'utilisateur supporte les coûts suivants :

		Charge annuelle	Observations
Amortissement annuel	10 000/20	500,00 €	
Entretien/curage	440 € tous les 4 ans	110,00 €	
Factures d'eau et d'assainissement (facture moyenne payée en 2021)	Moyenne 120 €/an	120,00 €	Garanti jusqu'en 2026. Au-delà des augmentations sont certainement à prévoir
		730,00 €	

Rapporté sur une période de 20 ans, cela représente : **20 x 730 = 14 600 €**, soit le double de la solution 01.

Il est à noter, que si la solution SPANC était retenue, la remise aux normes des installations individuelles, entièrement à la charge de l'utilisateur, serait importante (de l'ordre de 6000 à 16000 € HT par installation, en fonction de la nature des travaux à réaliser).



Après étude des différents éléments, favorables et défavorables, notamment en termes financiers, tant pour la commune que pour les usagers, liés au choix du système, collectif ou individuel, pour lequel la commune devait se positionner, le Conseil Municipal a confirmé, lors de la séance du 5 février, la décision de relancer le projet d'assainissement collectif de la commune, en privilégiant la solution

technique qui consiste à raccorder les réseaux de Foisches à la station d'épuration de Givet et a demandé au Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse d'envisager l'inscription du projet d'assainissement collectif de la Commune de FOISCHES dans le cadre du programme global d'investissement, que va mener ladite communauté, dans les prochaines années.

La sollicitation des partenaires habituels pour l'obtention des subventions destinées à parfaire le plan de financement des travaux est également demandée ainsi que la mise en place d'un partenariat étroit avec la Communauté de Communes, pour définir, d'un commun accord, les modalités techniques, administratives et financières liées la concrétisation du projet.

# Nouveau à Foisches, 2 entreprises à votre service

## Les Mille et une gourmandises d'Élodie pour vous régaler...

Élodie HAUSSARD a créé, début février, une micro entreprise spécialisée dans la pâtisserie/chocolaterie/traiteur. Elle vous propose des gâteaux, tartes, pâtisseries individuelles, snacks salés, et vous livre gratuitement, après votre commande passée 48 heures à l'avance.

Vous pouvez lui commander vos gâteaux d'anniversaire (fruité, 3 chocolats, Manon, citronné...) au tarif de 3 €/part, un Wedding Cake au tarif de 3,50 € la part ou une pièce montée (4 € la part).

Élodie confectionne également des tartes aux fruits, brésilienne, au spéculos... (10,50 € ou 14,50 € pour la grande), des tartes aux sucres et brioches.

Chaque week-end, elle vous propose la livraison de sachets composés de 4 viennoiseries (chaussons aux pommes, croissants ou pains au chocolat) au choix pour 2 €.

Des plateaux de 24 mignardises salées ou sucrées peuvent aussi être confectionnés sur demande au tarif de 15 €.



**N'hésitez pas à goûter les douceurs que vous propose Élodie. Contact : 06 71 11 54 17**



Les Mille et une gourmandises d'Élodie

## Céline DRABIK, sublime vos mains



Originaires du Nord, Céline DRABIK, son époux Jérémy, et leurs deux enfants sont arrivés dans les Ardennes fin 2019 et ont fait l'acquisition de l'ancienne maison de M. et M<sup>me</sup> LOTIN, route de Charlemont.

Céline est prothésiste onguulaire et vous propose ses services (manucure, pose de vernis semi-permanent, rallongement chablon, remplissage, dépose, pose de strass, etc.) et s'assure de votre bien-être et de votre détente pendant qu'elle s'occupe de vous.

Elle travaille principalement avec des produits Vegan, non testés sur les animaux.

Sa micro entreprise s'appelle "**L'embellie des mains**".

**Vous pouvez la contacter  
au 06 32 51 62 16**



L'embellie des mains



[l\\_embellie\\_des\\_mains](https://www.instagram.com/l_embellie_des_mains)